



Accident sans blessés apparents, qu'est-ce que je risque ?

Par **mic97431**, le **17/06/2015** à **20:15**

Bonjour,

Je vous contacte car ce matin, en partant au travail, j'ai coupé la route à une voiture et celle ci s'est retrouvée dans le fossé. Heureusement, il cette famille n'a rien eu mais, comme je suis en tort, peuvent-ils se retourner contre moi ? enfin leurs assureur ? car je ne me suis pas arrêté au stop et, pour m'éviter, il n'avait pas d'autres moyens que de faire un coup de volant ?

SVP de l'aide.

[fluo]Merci.[/fluo]

Un "merci" est indispensable pour les bénévoles qui vous lisent et vous répondent.

Par **cocotte1003**, le **17/06/2015** à **20:27**

bonjour, vous avez du faire un constat amiable e double exemplaires que chacun doit envoyer à son assureur. les assurances vont s'arranger entre elles pour régler les dommages. vous allez certainement avoir du malus et donc payerun peu plus chèr d'assurance voiture, cordialement

Par **Tisuisse**, le **18/06/2015** à **08:42**

Bonjour mic97431,

Oui, la famille dans l'autre voiture peut déposer une plainte contre vous pour "mise en danger de la vie d'autrui", mais le fera-t-elle ? mystère.

Est-ce que, pour cet accident, les secours sont intervenus ou non ? est-ce que la police ou la gendarmerie s'est déplacée ?

Par mic97431, le 18/06/2015 à 09:09

Non elle ne porteras pas plainte enfin je suppose, il n'y a pas eu de gendarme ni de pompier, je doit les rencontrée aujourd'hui pour le constat, il n'y a pas eu de collision donc je voie pas pourquoi j'aurais un malus.

Par aguesseau, le 18/06/2015 à 10:41

bjr,
comme votre assurance va rembourser les dégâts de l'autre véhicule, elle va vous appliquer un malus.
cdt